

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

LES ENJEUX

L'obtention du permis, au-delà du plaisir de conduire est un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, les études et les loisirs.

Rouler en sécurité et donc une nécessité pour tous. La formation du permis de conduire contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière et permet d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétence en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Afin que les futurs conducteurs soient responsables mais surtout qu'ils ne mettent pas leur sécurité et celle des autres en danger.

Cette formation doit **donc être effectuée avec assiduité et sérieux**.

C'est une démarche éducative exigeante.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

1-L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique générale (le code) est obligatoire, et ce quelle que soit la catégorie de permis.

Elle porte sur les différents thèmes abordés lors de la formation théorique (Conducteur, autres usagers, Responsabilité, La route etc...).

Désormais cette épreuve ne dépend plus de la préfecture. En effet il existe différents organismes privés qui ont obtenu l'agrément nécessaire pour faire passer cet examen moyennant une redevance de 30€. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel et a une durée d'environ 30 minutes. Les candidats sont reçus à l'examen dès lors qu'ils obtiennent un minimum de 35 bonnes réponses sur un total de 40 questions

INFORMATIONS : Le code a une validité de 5 ans à compter de l'obtention de l'examen théorique et permet aux candidats de se présenter au maximum 5 fois aux épreuves pratique du permis de conduire.

Un candidat déjà titulaire d'un permis de conduire est dispensé de se présenter à cet examen durant 5 ans à compter de la réussite à l'examen pratique qu'il a obtenu préalablement.

2- EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

PERMIS B/AAC/CS

Tout au long de l'apprentissage, l'enseignant évalue et valide au fur et à mesure de la progression de l'élève ses compétences acquises, permettant ainsi d'établir un suivi régulier de sa formation. (Dont un bilan intermédiaire permettant ainsi de faire le point sur la progression et les compétences à approfondir)

Lorsque toutes les compétences requises seront validées et après avoir préalablement réussi un examen blanc, le candidat sera présenté à l'épreuve pratique.

Cet examen se déroule en présence d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et a une durée d'environ 32 minutes.

Le but de cette évaluation, basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités) est d'effectuer un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises par le candidat pour une conduite en sécurité.

En effet, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite le certificat d'examen du permis de conduire servira de justificatif auprès des autorités compétentes en attendant le permis de conduire.

PERMIS A1/A2

L'examen pratique se décompose En 2 parties

1- 1^{ère} partie

L'épreuve hors circulation comprenant une vérification de la moto, un test de maniabilité (sans l'aide du moteur à allure lente et à allure normale),un test à l'oral ainsi qu' une vérification de la maîtrise de la moto à allure réduite et à allure plus élevée (freinage & évitement)

2- 2^{ème} partie

C'est une épreuve en circulation réalisée après l'obtention de la 1^{ère} épreuve hors circulation